Département des Hautes-Alpes / République Française COMMUNE DE LA PIARRE

Nombre de membres en exercice : 5 / Présents : 3 / Votants : 3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juillet le Conseil Municipal dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de à la mairie de La Piarre.

Sont présents : Nadine DEPEYRE, Magali PRUNSTER, Frédérique XAVIER

Excusés : François DEPEYRE, Eric ODDOU Secrétaire de séance : Magali PRUNSTER

Magali PRUNSTER, Maire, ouvre la séance et excuse auprès de l'assemblée l'absence de 2 conseillers. Comme à l'habitude elle fait appel aux volontaires pour être secrétaire de séance, tenant compte d'un tour de rôle informel, elle propose de s'en charger.

Avant de passer aux questions du public, elle souhaite informer les habitants que plusieurs élus ont demandé à ce que le public n'interviennent plus pendant les échanges du conseil, en dehors des temps prévus en début et en fin de séance. En effet, seuls les conseillers ont la parole lors des séances mais le Président de séance peut donner la parole au public s'il juge l'intervention utile au débat. Le public pourra donc s'exprimer sur un point précis après accord du Président de séance (le maire en général, si présent). J'en profite pour retourner la remarque aux conseillers eux-mêmes puisque parfois ils manquent eux aussi de discipline. Cela n'est agréable pour personne, ni pour celui ou celle qui à la parole, ni pour le public.

1/ QUESTIONS DU PUBLIC:

Bruit de voisinage : un habitant se plaint de "pollution sonore" à cause d'aboiements incessant de chiens la nuit. Il est rappelé qu'un sondage avait été fait en 2019 sous l'ancienne municipalité et une réunion publique a eu lieu en 2020 sur le sujet pour appeler à un "mieux vivre ensemble". Les problèmes de nuisances ou d'insécurité relèvent des pouvoirs de police du Maire. La Mairie va donc se pencher à nouveau sur le sujet pour tenter de régler le souci.

Rallye Monte Carlo: Un habitant vient donner son avis défavorable au Rallye, ayant vu que ce point était à l'ordre du jour. Il trouve le comportement de l'organisation lamentable, dit qu'ils s'agit d'un sport de riches qui ne respectent rien. Il s'étonne de plus que cette manifestation puisse être autorisée à l'intérieur du périmètre du Parc des Baronnies Provençales. La Maire remercie pour cet avis et rappelle que ce point sera évoqué plus tard dans la séance.

Plus de questions dans le public, nous passons au point suivant.

2/ Validation CR CM 09/06

Nadine rappelle le compte-rendu de la séance précédente qu'elle a rédigé et demande si des remarques sont à formuler. Aucune remarques, elle propose de passer au vot : 3 POUR

3/ Modification des statuts du Syme05

La Maire fait part d'un courrier du 13/06 invitant le conseil à se prononcer sur une modification statutaire. Elle explique qu'en terme de représentation, pour les collèges territoriaux (= compétence obligatoire), le nombre de représentants ne change pas, par contre, pour les collèges spécifiques, (= compétences optionnelles déléguées), le

nombre de représentants pourra aller de 1 à 5 avec le même nombre de suppléants sur une échelle de 0 à + de 25000 habitants. La 1ère tranche (1+1) correspondant aux communes de 0 à 10 000 habitants.

Il est ainsi prévu que seuls les représentants des communes ayant transféré volontairement une compétence optionnelle pourront prendre part au vote concernant une compétence optionnelle.

Après exposé de ce projet de modification, chaque collectivité doit faire connaître sa position dans les 3 mois, sans quoi celle-ci sera réputée favorable à la modification statutaire. Proposition soumise au vote :

2023_DE_039: REFORME STATUTAIRE 2023 DE TERRITOIRE D'ENERGIE 05 (SyME)

Par courrier du 13/06/2023, le Syme05, Territoire d'énergie Hautes-Alpes a notifié une nécessaire mise à jour de ses statuts. Pour rappel, depuis 2012 TE05 assure les compétences obligatoires définies par ses statuts pour le compte des collectivités : organisation de la distribution publique d'énergie électrique et des infrastructures de rechargement pour les véhicules électriques. Depuis, des compétences optionnelles sont venues compléter les possibilités d'intervention du syndicat : production d'énergie renouvelable, réseau de chaleur, rénovation thermique des bâtiments, Éclairage public. Jusque-là, aucune distinction n'était faite entre les élus territoriaux désignés au titre de la compétence obligatoire ou des compétences optionnelles or, dans un syndicat "à la carte", il est nécessaire de faire la distinction des votes par compétence.

La modification des statuts prévoit une modification de la représentation des communes en se basant sur la population DGF :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2022-10.05.00001 du 5 octobre 2022 approuvant les statuts de territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Vu la circulaire dite « Galland »du 25 février 1988, qui dispose à son article 1.3.2.1, que pour toutes affaires d'intérêts commun, tous les délégués du comité syndical prennent part au vote et à son article 1.3.2.2, que pour les affaires n'intéressant que certaines communes qui ont transmis la compétence, seuls prennent part au vote les délégués des communes concernées par l'affaire mise en délibération.

Vu la délibération du comité syndical de territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 en date du 10 mai 2023 portant modification statutaire,

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 du 7 juin 2023 présentant la réforme statutaire adoptée par le comité syndical le 10 mai dernier, portant sur le changement de représentation des communes au sein des collèges de compétences spécifiques au sein du comité syndical. En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes à Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Madame le Maire invite donc le Conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires. Le Conseil municipal, après délibération :

- Approuve les modifications statutaires de territoire d'énergie Hautes-Alpes présentées,
- Prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

Délibération votée à l'unanimité.

4/ Propositions de coupes de bois 2024 - ONF

Pour rappel, la commune dispose d'un plan d'aménagement forestier défini pour la période 2002-2021. Cet outil de planification de gestion forestière a été prorogé pour 5 ans de 2022 à 2026

Par courrier du 6 mars 2023, l'ONF a porté à notre connaissance les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2024.

Coupes proposées : Pas de nouvelles

Coupes reportées ou supprimées :

- Parcelle 13 prévue en 2023, repoussée en 2025 (grande parcelle vers le relais, découpée en 4 parties (partie 1 faite, 2 en cours 2021-2023 mais pas tout attribué)
 - Parcelle 1 prévue en 2024, repoussée à 2025 puisque la 13 n'est pas encore finie

Un point sera fait à l'automne avec l'ONF pour proposer de nouvelles coupes sur pied ou façonnées. Affouage classique 2024-2025 et coupe à l'entreprise selon identification des parcelles.

Il est proposé de faire un sondage auprès des habitants d'ici la fin de l'année pour savoir combien sont intéressés..

La Maire propose de délibérer sur l'état d'assiette :

2023 DE 040: PROPOSITIONS DE COUPES DE BOIS - ETAT D'ASSIETTE 2024

La Maire expose que pour rappel, la commune dispose d'un plan d'aménagement forestier défini pour la période 2002-2021. Cet outil de planification et de gestion forestière a été prorogé pour 5 ans de 2022 à 2026.

Par courrier du 6 mars 2023, l'ONF a porté à notre connaissance les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette 2024.

ETAT D'ASSIETTE:

Coupes proposées :

| + | | | | | | | | | | | |
|---|----------|------------------|---------------------------------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------|---------------|
| | Parcelle | Type de coupe | Volume présumé réalisabl e (m³) | Surface (ha) | Aménagée oui/non | Réglée/ Non Réglée | Année prévue aména- gement | Année proposée par l'ONF ² | Année décidée par le propriétaire | Destination prévisionnelle | |
| | | | | | | | | | | Délivrance (m³) | Vente (m³) |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Coupes reportées ou supprimées :

| + | | | | | | | | | | |
|---|----------|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------|-------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--|--|
| | Parcelle | Type de coupe 4 | Volume présumé réalisable (m³) | Surface (ha) | Année prévue aména- gement | Année proposée par l'ONF ⁵ | Année décidée par le propriétaire ⁶ | Motifs | | |
| | 1 | IRR | 75 | 3.77 | 2024 | 2025 | | Petite surface, faible volume, destinée à l'affouage | | |
| | 13 | IRR | 266 | 13.28 | 2023 | 2025 | | Affouage déjà délivré pour 2022 et 2023. | | |
| L | | | | | | | | | | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté;
- demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées; pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation;
- approuve les reports et les suppressions des coupes de l'année 2024 présentés.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération votée à l'unanimité.

Magali en profite pour faire un point sur la coupe de bois à l'entreprise : la sortie du bois à repris le 11/07 par l'entreprise Trans'utile. Nous espérons que chaque demandeur pourra récupérer son lot le plus rapidement possible. Beaucoup de critiques ont été émises sur le délai de réception du bois mais la mairie demande de faire preuve de compréhension au vu de la difficulté d'exploitation de la parcelle et du manque d'intérêt des entreprises pour effectuer cette tâche. Par cette coupe, la commune a pu satisfaire le besoin en bois des habitants à prix très

abordable, en valorisant le bois local et la commune a ainsi pu entretenir cette parcelle boisée et encourager son renouvellement.

Au vu de l'énergie demandée, ce type de coupe ne sera reproposée que si un autre élu s'en charge directement.

5/ Organisation des services administratifs

Magali rappelle que le secrétariat de la commune est assuré par un agent titulaire pour 9 heures par semaine et dès le début du mandat elle a jugé ce temps de travail insuffisant pour accomplir les différentes tâches du secrétariat de mairie. Depuis presque 2 ans nous avons compensé au mieux avec les moyens à notre disposition : recrutement de Clara en contrat aidé + 2 agents contractuels successifs (Mélanie puis Marion). Le contrat de Marion venait d'être reconduit mais elle s'est vu proposer un temps plein auprès de son employeur principal à compter du 1er septembre.

Nous allons de nouveau nous retrouver sans renfort à très court terme.

Nous avons opté jusque-là pour le partage des missions du poste administratif et au final ce choix ne s'est pas montré très productif, chacun restant cloisonné sur ce qu'il doit faire.

Pour autant, étant donné qu'aucune fiche de poste n'avait été signée, le ou la secrétaire de mairie se doit d'accomplir l'ensemble des missions dévolues au poste. Bien sûr, le volume horaire étant trop faible, il y aura immanquablement du retard de traitement dans l'attente d'un nouveau recrutement. A moins que nous fassions le choix de stopper les projets et de ne plus ni ouvrir le courrier, ni traiter les mails.

Après accompagnement par le CDG, il nous a été conseillé de revoir donc l'organisation en conservant un poste de secrétaire principale qui aurait le regard sur l'ensemble des missions et un 2ème agent (dans notre cas puisque la secrétaire ne souhaite pas augmenter son temps de travail) qui assurerait diverses missions, sous le contrôle de la 1ère. Il est possible que les horaires de permanences soient revus dans le cadre d'une réorganisation...

En parallèle, le CDG organise une formation à l'automne et les stagiaires seraient employables dès janvier 2024. A nous de nous en saisir si nous n'avons personne d'ici là.

Il a aussi été envisagé dans le cadre de la réactivation de l'AFP, la possibilité de confier le secrétariat à la secrétaire de mairie, ce qui permettrait d'étoffer le nombre d'heures et de fidéliser éventuellement le personnel. A terme, cela permettrait aussi une gestion plus locale de ce syndicat qui pourrait éventuellement s'étendre à l'ASA s'il y a une demande. La priorité pour l'instant est d'avoir un recrutement durable pour assurer les missions principales.

Des démarches auprès du CDG, mairies voisines et CCSB ont été entreprises afin de pouvoir recruter rapidement et si possible dès le mois d'août. La mairie de Sigottier pourrait être intéressée à +/- long terme également. A ce jour et après 1 semaine de recherche nous aurions 2 pistes éventuelles de personnes qui pourraient éventuellement faire la formation du CDG et seraient donc dispo en janvier, sinon disponibles de suite mais sans formation.

Côté finances, le complément d'une journée/semaine est prévu au budget (pour le cas de Marion = 350€/mois pour la collectivité). Pour 2 jours cela ferait aux alentours de 700 € selon l'indice de paye.

Magali rappelle qu'elle avait proposé de réduire son indemnité au bénéfice d'autres élus volontaires pour prendre une délégation. Comme aucun élu n'a souhaité prendre de délégation, par manque de temps, je propose de réduire à nouveau cette indemnité si elle doit permettre d'amoindrir le coût d'un futur recrutement pour la collectivité (si plus de 7h). Sachant qu'elle a repris une activité professionnelle depuis janvier. L'indemnité de Maire est de 25.5% au taux maximal, une réduction de 5.5% ferait gagner 224.72 € brut (1041.91€ - 817.18 €).

6/ Fermeture de la trésorerie de Laragne

Magali rappelle que la trésorerie de Laragne fermera ses portes au 31/08. Cela va générer une réorganisation et une surcharge de travail cet été puisque le paramétrage des logiciels devra être revu avant par exemple la facturation de l'eau et chaque prélèvement automatique devra être repris pour intégrer le nouveau RIB y compris pour les habitants

(loyers ou facture d'eau...). Chaque caisse sociale devra être informée du nouveau RIB afin qu'il n'y ait pas de retard de traitement. Les écritures comptables devront être au maximum à jour en août car il y aura une période de transfert pendant laquelle la prise en charge des titres et mandats pourra être suspendue

Nous devons en quelque sorte clôturer une partie de notre année comptable au 31/08 puisque les comptes doivent être arrêtés et justes avant le transfert des dossiers de Laragne à Sisteron. Les régies comptables également (gîte et bar) et les comptes de transfert (DFT) clôturés dans le 05 pour les rouvrir dans le 04. Leur transfert étant impossible.

Nous allons avoir de nouveaux interlocuteurs et il est possible que des ajustements de fonctionnements soient encore à faire entre les habitudes prises et les modalités de gestion de Sisteron.

Lionel MARCHAND restera cependant notre interlocuteur "collectivité" en tant que CDL : conseiller aux Décideurs Locaux

7/ Avis MONTE CARLO 2024

Magali informe le conseil que par courrier du 5 juillet 2023 l'Automobile Club de Monaco nous avise du retour dans le 05 des épreuves du Rallye Monte Carlo en 2024. Une 1ère reconnaissance a identifié une Épreuve Spéciale (ES) potentielle "Sigottier-Valdrôme" qui traverserait donc notre commune.

L'épreuve se ferait à la montée en débutant au Forest de Sigottier, sur presque 21 km, jusqu'à Valdrôme Le conseil est invité à donner un avis sur l'éventuel déroulement de cette épreuve, dans l'intérêt de la commune, qui se déroulerait le samedi 27/01.

Magali indique ne pas avoir d'avis tranché sur le sujet : elle lance le débat et indique que si une majorité ne se dégage pas du conseil, une consultation des habitants pourra être envisagée.

Tour à tour les personnes présentes dans le public et élues présentes ont pu s'exprimer :

le rallye n'apporte rien à la commune, aucun intérêt, ce n'est pas le nombre de gîte qu'il y a qui va être significatif en terme d'accueil, les habitants seront bloqués une journée alors que certains travaillent le samedi et devront donc s'organiser, la présence plusieurs semaines après le passage de déchets dans la nature...etc. Ll'avis des élues est mitigé, ferveur autour d'une telle manifestation mais en même temps, le contexte écologique actuel, la dégradation de nos routes pour une seule journée, les déchets...etc. Devant le positionnement unanime du public et des élues et, de manière à faire remonter nos inquiétudes sur le sujet, Magali propose de voter un avis défavorable quand à cette manifestation, étant entendu qu'il ne s'agit que d'un avis consultatif et qu'à coup sûr il ne sera pas pris en compte.

2023 DE 041: AVIS SUR LE PASSAGE DU RALLYE MONTE CARLO - 2024

La Maire informe le conseil que, par courrier du 5 juillet 2023 l'Automobile Club de Monaco nous informe du retour dans le département des épreuves du Rallye Monte Carlo en 2024. Une 1ère reconnaissance a identifié une Épreuve Spéciale (ES) potentielle "Sigottier-Valdrôme" qui traverserait donc notre commune. L'épreuve se ferait à la montée en débutant au Forest de Sigottier, sur presque 21 km, jusqu'à Valdrôme. Le conseil est invité à donner un avis sur l'éventuel déroulement de cette épreuve, dans l'intérêt de la commune, qui se déroulerait le samedi 27/01.

La maire indique ne pas avoir d'avis tranché sur le sujet et met en avant différents éléments, tant positifs que négatifs et laisse place au débat, élus et personnes présentes dans le public, chacun ayant l'occasion de donner tour à tour son avis, ses remarques...

Après débat, la Maire rappelle qu'il s'agit de se positionner dans l'intérêt de la commune, et non pas en fonction de considérations individuelles. Différents éléments ont été mis en avant par les personnes présentes, à savoir :

Une dégradation certaine des bords de routes alors même qu'une grande partie a été refaite

- Un blocage du village toute une journée, la commune ne disposant pas d'itinéraire bis (même si l'épreuve devrait se dérouler un samedi pour cette édition)
- Le non-sens écologique et rationnel, à l'heure où certaines villes sont interdites d'accès aux véhicules polluants, où l'état demande sans cesse aux habitants de faire des efforts, de covoiturer...etc parce que chaque geste compte pour la planète!
- Le non-respect des terrains privés et de la propreté le long du parcours : certains habitants ont ramassé eux-mêmes, lors des dernières éditions, les déchets restants sur place alors même que des efforts de propreté sont mis en avant par l'organisation.
- Globalement, le non-respect de nos territoires et des populations qui y vivent.

Tenant compte de l'unanimité de point de vue dégagé lors de la réunion, la Maire a proposé de rendre un avis défavorable quant à la tenue de cette manifestation en janvier 2024.

Délibération votée à l'unanimité.

8/ Adhésion épicerie

Comme évoqué lors du dernier conseil, la commune pourrait adhérer à l'association EpiPiarrois afin de pouvoir se fournir en produits d'entretien et jus de fruit par exemple pour différentes occasions. Cela permettra aussi comme cela a déjà été fait de proposer un service supplémentaire aux personnes venant dormir au gîte d'étape.

2023_DE_042: ADHESION A L'ASSOCIATION EPI PIARROIS

La Maire rappelle que lors du dernier conseil, a été évoqué l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'association Epi Piarrois qui gère l'épicerie participative depuis mai 2022.

Cela permettrait à la commune de :

- se fournir en produits d'entretien pour l'entretien courant des locaux
- se fournir en boissons (jus de fruit, café...) à l'occasion des cérémonies et animations, pour les besoins du bar communal également
- proposer un service complémentaire aux personnes venant dormir au gîte d'étape (denrées non-périssables pour pouvoir préparer un repas complet sur place).
- soutenir l'activité de l'association
- soutenir les producteurs locaux et l'approvisionnement en circuits courts

L'adhésion famille est à 15€. Le principe reposant sur un approvisionnement du compte adhérent en ligne avant les achats, il faudra convenir des modalités de fonctionnement avec le Trésor public et l'épicerie. La maire propose d'effectuer une recharge initiale de 250 €.

Après délibération, le conseil approuve l'adhésion de la commune à l'épicerie participative Epi Piarrois et charge la Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

9/ Demande de subvention ASA

Par courrier du 3 juillet, l'ASA des canaux de La Piarre nous informe que suite à la réactivation de l'ASA, de multiples dépenses sont à prévoir. Elle sollicite une aide financière de la mairie en évoquant que 49 propriétaires sont concernés sur 50 Ha de terrain irrigable. Récemment, 25 ml de buses ont été remplacés au niveau du chemin de Bouriou. L'ASA demande une aide de 2 à 3000 € reconductible chaque année

.

Cette demande appelle plusieurs remarques :

- Comme ce que la commune demande aux associations loi 1901, une demande de subvention doit être
 constituée d'un dossier avec certaines pièces indispensables (Budget de l'ASA voté, rapport de
 l'assemblée, devis de travaux, autres financeurs sollicités...etc). Il s'agit en effet d'argent public.
 Renseignement pris, le budget 2023 n'a semble-t-il pas été voté, comment prévoir et engager des travaux
 et le financement dans ce cas ?
- Les propriétaires ont-ils versé une cotisation en 2023 ?
- Des travaux ont été effectués sur un chemin communal et la mairie n'en a pas été informée. Même en cas d'urgence, un coup de téléphone ou mail signalant les démarches aurait permis de ne pas l'apprendre que lorsque l'on demande une participation financière à la commune...
- Les budgets de la commune ont été votés et les subventions attribuées. Même reçue avant, la commune n'aurait pas pu répondre favorablement à une demande de subvention de 2000 € et ce par souci d'équité envers les associations locales subventionnées

La mairie ne peut que soutenir l'ASA comme l'AFP et les membres qui s'en occupent au service du commun mais la mairie déplore un manque de travail d'équipe et de communication entre l'ASA et la mairie.

Ceci étant, la Maire propose l'attribution du principe d'une subvention de 500 € pour 2023 (sur l'enveloppe restante de 600 €) sous réserve de fournir les documents indispensables à toute demande de subvention. Un courrier sera fait en ce sens.

D'après le Compte-rendu du conseil syndical affiché au tableau, 21€/Ha rapporterait 1050 €/an et les avoirs de l'ASA sont de + de 15 000 €.

La Maire propose de passer au vote :

2023_DE_043: ATTRIBUTION DE SUBVENTION A l'ASA DES CANAUX DE LA PIARRE

La maire fait part au conseil d'un courrier du 3 juillet par lequel l'ASA informe la commune des travaux effectués au niveau du chemin de Bourriou et demande une aide financière à cet effet.

Elle expose le points suivants :

- la demande ne comporte aucune pièces justificatives (devis, budget, rapport moral...etc)
- la demande porte sur un montant de 2000 à 3000 € reconductible chaque année.
- l'ASA étant récemment remise en fonctionnement, une participation des propriétaires a-t-elle été prévue ?
- les travaux ont été effectués sur un chemin communal, sans que la mairie n'en soit informée.
- Les budgets de la commune ont été votés au mois d'avril et les subventions attribuées au mois de juin en fonction des demandes reçues.

Au vu des circonstances évoquées, la Maire propose d'attribuer une subvention de principe de 500 €, sur l'enveloppe restante. Pour cela, elle demande à l'ASA, préalablement au versement, de bien vouloir fournir les documents nécessaires à toute demande de subvention : Budget, devis, plan de financement, descriptif de l'opération, RIB...etc.

Après délibération, le conseil approuve la proposition et charge la maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

10/ Raccordement assainissement au jardin public

Dans le cadre de la poursuite des travaux au jardin public, un raccordement à l'Assainissement Collectif a été envisagé (lavabo + toilettes). Un devis a été effectué par l'entreprise GAUTIER TPM pour 3096 € TTC, en se raccordant via les vigneaux.Proposition de faire les travaux tout en affinant les différents projets :

- positionnement du toilette public ?
- déplacement de l'abribus ?
- déplacement de la signalisation "routière" et rezo pouce (covoiturage)

Après différents échanges, la Maire propose de passer au vote

2023_DE_044: RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT JARDIN PUBLIC

La Maire rappelle que dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du jardin public, l'installation de toilettes et d'un lavabo dans le local prêté au comité des fêtes a été envisagée. Pour cela, un raccordement au réseau d'assainissement collectif est nécessaire et un devis a été effectué pour chiffrer les travaux.

Le devis établi par l'entreprise GAUTIER TPM est de 3096 € TTC.

Le raccordement se ferait par le réseau actuel situé en haut de la route de La Piarre.

Après délibération, le conseil à l'unanimité approuve la nécessité de ces travaux, le devis et charge la Maire de faire effectuer les travaux nécessaires et de réaliser l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité.

11 /Point voirie communale : signalisation et vitesse dans le village

Magali rappelle que suite à plusieurs remarques sur la vitesse des véhicules traversant le village, une étude de vitesse a été demandée par l'intermédiaire de IT 05 avec l'agence technique de Laragne. Cela devrait permettre d'étudier par la suite les éventuels aménagements à prévoir!

Les résultats des études de vitesse ont été communiqués lors d'une rencontre avec la responsable de l'antenne technique de Laragne le 12/07. Pour mémoire, un dispositif de mesure a été installé durant 1 semaine à 2 endroits différents (pour rappel, la vitesse est limitée à 30 km/h dans tout le village) :

- dans la traversée du village, devant la mairie
- en haut des vigneaux, en arrivant au village;

Les premières mesures ont comptabilisées devant la mairie, une vitesse majoritaire de 34 km/h (V85 = 85% des véhicules roulant en dessous des 34 km/h avec une point mesurée à 47 km/h sur 648 passages, dans les 2 sens. de ce côté-là, la vitesse semble respectée avec une tendance à aller plus vite en descendant vers sigottier qu'en sens inverse.

Du côté de l'entrée au village, en haut des vigneaux, le dispositif a eu un défaut de comptage dans le sens "montée" en arrivant mais sur les 247 passages enregistrés, I V85 est à 45 km/h à la descente et 65 km/h à la montée avec une pointe à 59 à la descente et 1 véhicule à 82 à la montée. Il y a donc là une vitesse enregistrée plus importante.

A cela plusieurs interrogations : la limitation à 30 dans tout le village est-elle adaptée et toujours souhaitable ?

Il a été évoqué la possibilité d'installer une chicane d'un seul côté en haut des vignaux et l'éventuel déplacement de l'entrée du village. <u>Une concertation avec les habitants est envisagée, sous forme de réunion publique.</u>

Il est demandé dans le public si l'installation du dispositif est possible à la sortie du village, quartier Bourrivet en allant ou en venant du hameau du Vissac ? C'est à voir, il faudra que la mairie redemande au CD05.

Par ailleurs, dans le cadre de l'adressage, un point sur la signalisation en entrée de village a été fait : panneaux de SIL à l'entrée du jardin public non visible et positionnés à gauche en arrivant.

Panneaux de covoiturage à installer mais non possible sur la signalisation de police routière. Idem pour les panneaux d'adressage qui ne pourront pas être installés sur les poteaux du département.

A voir si un maximum peuvent être installés directement en façade avec l'accord des privés. Cela évitera le rajout de mâts supplémentaires qui doivent se trouver à distance de la signalisation existante...

Au sujet de l'application rezo pouce, elle utilisera la plateforme mobicoop sur PC et appli. Les tarifs sont encadrés : environ 6ct/km avec paiement en ligne ou direct sur place. Il y aura une possibilité de former les agents en mairie pour accompagner les usagers à l'utilisation, le but étant de mutualiser les trajets et qu'un maximum de personnes s'en saisissent. La plateforme devrait être accessible dès le mois de septembre.

Il est utile de désigner un référent par commune, qui est volontaire ? Nadine se dévoue pour être référente. Il faudra faire le lien avec la CCSB et le Département.

12/ Point Assainissement

La première adjointe, Frédérique, en charge de ce dossier, fait un point de situation. Elle indique que des diagnostics simplifiés ont été effectués début juin pour mesurer les eaux claires parasites (ECP) présentes dans notre réseau. Les ECP ont été évaluées à 3m³/jour ; la bonne nouvelles est qu'elles ont presque toutes été localisées :

- 80 à 90% de ces ECP ont pu être identifiées, il s'agit d'une canalisation endommagée en haut des vigneaux,
- 5 à 10% des ECP situées au niveau d'un regard situé dans la montée de la Calade (racines entrées dans le réseau)

Il reste encore maintenant à vérifier les branchements de gouttières avec Christophe, à identifier sur Geomas les nouveaux regards (3 regards non répertoriés).

Au niveau des aides demandées, elle indique avoir été informée récemment du refus de la DETR pour le dossier STEP (subvention complémentaire de l'État), mais un accord de la DETR pour le dossier de réactualisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). A ce jour, pas de réponses pour les dossiers déposés auprès de l'agence de l'eau.

Des devis ont été demandés à ChIEAUé pour le SDA.

La visite du SATESE a eu lieu le 1/07 pour la Station d'épuration : statu quo sur le fonctionnement à minima de la STEP.

13/ Loi accélération ENR (energies renouvelables)

Magali évoque la loi du 10 mars 2023 qui doit permettre une accélération des projets d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire. Il va y avoir une période de concertation de 6 mois avec la CCSB et le Parc des Baronnies (PNR).

Suite à la réunion du 12/07 organisée par la préfecture, l'idée est de recenser et planifier les zonages potentiels sur une période de 5 ans pour être accompagné au mieux. La concertation avec la population va être importante et, pourront être recensés ensemble les projets privés et publics pour bénéficier d'un accompagnement global. Toutes les ENR sont concernées, ombrières, PV sur toiture, au sol, géothermie, chaudière bois, réseau de chaleur...etc La Préfecture devrait nous faire parvenir des informations personnalisées communes par commune en juillet. Nous aurons un temps d'échange intermédiaire en septembre avec la Préfecture.

Un portail cartographique doit permettre de visualiser et analyser les différents enjeux du territoire et accessible tant aux élus qu'au grand public...

Je vous invite d'ores et déjà à réfléchir sur les projets éventuels et à vous renseigner. La mairie transmettra au fur et à mesure les éléments dont elle a connaissance.

A ce titre, la commune avait déjà envisagé des panneaux solaires sur la toiture de l'église, peut-être l'occasion de repenser un mode de chauffage collectif pour le bâtiment communal ?

14 / Appel à projet ANCT - commerce en milieu rural

Magali informe le conseil qu'un plan de financement national est en cours pour redynamiser les communes rurales et encourager la création de commerces (ANCT : Agence Nationale de Cohésion territoriale).

A ce titre la commune pourrait prétendre à une subvention à hauteur de 50% des travaux. L'aide peut être couplée à d'autres et dans notre cas, un dossier aurait des chances d'être accepté si on mets en avant la mutualisation d'un bâtiment multiservices : choix de rénovation du RDC de la maison communale par exemple pour y installer épicerie/bibliothèque et bar !

Le problème reste le même, qui va se charger de monter ce dossier, de la concertation avec les habitants...etc ? Pour sa part, même si cela est tentant, elle indique que nous n'avons pas les ressources humaines nécessaires autant élus qu'agents pour se lancer dans un nouveau projet. La venue à bout de ceux déjà initiés étant déjà compliquée.

15 /QUESTIONS DIVERSES

Magali évoque plusieurs points :

- Sécurité boîte mail et compte individualisés : boite gmail pro à 5.75 €/mois. se renseigner sur adresses mails via site internet pour différencier les usages...
- Contrat fibre et téléphonie mobile : la mairie devrait passer à la fibre prochainement avec une option sécurisation du lien pour le partage du wifi et un boîtier wifi à venir pour faciliter l'usage directement dans la salle polyvalente. une offre à 45.50€ pour le moment + 5€ de sécurisation WIFI et avec le nouveau marché d'IT nous devrions réduire de 10€ en 2024 soit le prix actuel de neosat.
- Boîtes à clés SDF et Gîte, installées
- Mobilier Armel : appel à récupérer les affaires prêtées avant débarrassage de l'appartement
- Proposition animation théâtre forum "démocratie participative" et "One max Show" (un RDV est pris le 29/07 pour voir si la salle peut accueillir le spectacle)
- Point AFP: un conseil syndical provisoire s'est réuni, Carole et Michèle se sont portées volontaires pour entamer les démarches de sortie de dormance et un petit groupe s'est déjà mis au travail. Les différents propriétaires seront contactés en vue de la convocation d'une assemblée générale fin 2023 ou en 2024 selon l'avancée du dossier (accompagnement DDT + FDSIGE...)
- Portrait de territoire CCSB : le retour des enquêtes a été diffusé. Il serait intéressant d'en étudier les retours !
- Un nouvel arrêté préfectoral a été publié ce jour, plaçant notre commune en vigilance EAU.
- Prochaines réunions: 15/09 réunion de travail / 29/09 CM / inauguration 23/09! En fonction des agendas de chacun il faudra confirmer, Frédérique indique ne pas être présente le 29/09. D'autres réunions publiques sont envisagées dans l'été (communication + adressage + voirie, vie municipale avec bilan de mi-mandat, les 5 ou 12/08 en fin d'après-midi? à confirmer

Frédérique fait également un point sur sa participation à différentes réunions :

• Atelier rudologie le 21 juin : avec Cyrille HARPET, anthropologue expert en gestion des déchets. Elle évoque l'augmentation de la Taxe d'Ordures Ménagères (TOM) ces derniers temps et celle à venir car il y a sans cesse une hausse des coûts. La première mesure prise par la CCSB a été de mettre le transport des OM en régie et d'effectuer de nombreuses publications pour inciter au tri. Des efforts restent encore à faire avec des mesures rationnelles plus efficaces car sujet aux représentations. Les déchets souffrent d'une image négative et ne font pas l'objet d'une attention par les administrés malgré leur fort impact économique et écologique (eau, terre, air). Il est noté une baisse de l'implication des habitants dans un contexte d'urgence climatique.

- Conseil des maires le 22 juin : Avec Didier LOCATELLI comme intervenant. Rappel de l'objectif du projet de territoire : définir les objectifs et orienter les politiques de la CCSB pour les 20-30 années à venir et avoir des données probantes pour défendre des dossiers au niveau régional, national et européen. Présentation de la première étape de la définition du projet de territoire (= portrait de territoire) puis suivra l'analyse des enquêtes des acteurs du territoire (environ 800 personnes). Un débat aura lieu en octobre en conseil communautaire pour définir les grands enjeux et objectifs stratégiques. Le projet de territoire va devoir se confronter avec les politiques existantes, les moyens et contraintes pour déterminer les grandes orientations et la stratégie à adopter. il y a eu un retour d'environ 500 questionnaires (+ 300 personnes en entretien)
- Présentation du dossier SCOT, le 17 juillet: Le Schéma de Cohérence Territoriale est centré sur l'aménagement du territoire. 4 domaines ont été définis: économique, habitat, tourisme et agriculture. avec pour cela 4 axes de travail: Affirmer une identité rurale dynamique (cf ZAN "zéro Artificialisation Nette" avec la tolérance de 1 Ha par commune rurale); soutenir une économie responsable (cf ZEN "Zéro Émissions Nettes", au niveau des commerces de centre-bourgs et du tourisme); renforcer la solidarité territoriale (transports et services); engager la transition (ressource en eau, place de l'agriculture et de la sylviculture).

Fin de la séance à 22h43

PV validé lors du conseil municipal du 13.10.2023